

## **Chronique de Politique Intérieure : C.P.I. N°152 :**

**Vendredi 9 Septembre 2016,**

*(La dernière du 26 Août annonçait la suivante pour le 2 Septembre.*

*Celle-ci n'est pas parue suite à un changement de planning induit par ma fatigue (70 ans) et la nécessité de donner des cours, toujours prenante. Deux faits que je vous présente comme mes excuses personnelles. Ces chroniques paraîtront donc désormais, avec l'accord du Président, chaque Vendredi de toutes les semaines sauf celles occupées par la Chronique FINANCES-VERITES, toujours très lourde, ou par des fêtes religieuses catholiques ou des empêchements personnels majeurs. Dans ces conditions :*

*La prochaine est prévue pour Vendredi prochain 16 Septembre)*

---

### **INCIPIIT PERMANENT :**

#### **La Politique Intérieure a pour buts :**

- 1) De conformer le Territoire, par des infrastructures adaptées, aux besoins économiques et sociaux, comme aux nécessités de sa défense, dans le respect de sa diversité et de la Nature de la Création.
- 2) De veiller au respect par tous, en tous lieux et en tout temps du DROIT FONDAMENTAL, condition de « l'état de droit », donc du règne de la JUSTICE vraie, laquelle ne sort que très rarement des tribunaux "républicains". Ces structures faisant appliquer, sur ordre, le droit de l'état totalitaire, *devenu tyrannique*, comme prévu par la Rhétorique de PLATON, à *force de violations du DROIT FONDAMENTAL*.
- 3) De conformer l'ensemble des comportements de tous et de chacun à la LOI NATURELLE en ce qu'elle donne et garantit la VIE sur Terre, notamment par le respect des 10 commandements du décalogue dans l'une de leurs trois versions, éventuellement consolidées.
- 4) L'EDUCATION NATIONALE sectaire, totalitaire, et depuis 2011 carrément dépravée, doit être supprimée. Les diplômes privés attestent seuls de la transmission des milliers d'années de Savoirs et d'expériences authentiques dans tous les domaines. Cette transmission doit être complète autant que faire se peut, selon les niveaux, à chaque génération suivante. L'État peut délivrer des diplômes de contrôles publics des résultats dans un but de valorisation supplémentaire des titulaires, impétrants, candidats, étudiants... Mais c'est tout !
- 5) De faire respecter, sur nos 11 millions de Km2 de territoire, la Chrétienté offrant au monde la plus belle civilisation, celle de la France de CLOVIS et de LOUIS XIII, consacrée par eux au Sacré-Cœur de Jésus-Christ puis à la Sainte Vierge MARIE, Sanctuaire de la Couronne d'épines en la Sainte-Chapelle de Paris et de reliques parmi les plus précieuses de, et pour, l'Humanité.
- 6) De veiller à la santé publique par l'enseignement de l'hygiène et la prévention physique des risques les plus graves connus historiquement, interdisant de nuire à la santé de quiconque, si peu que ce soit.
- 7) Respecter le principe de DROIT FONDAMENTAL : " **D'abord, ne pas nuire** " !

***Vous êtes sur l'antenne de "La VOIX du SILENCE"...***

***Les Français Chrétiens parlent à tous les Français de souche et aux assimilés sincèrement, à tous les Européens de même, et à tous les habitants de bonne foi du monde entier !***

*Les démons de Satan sont lâchés sur la France qu'ils ravagent de leurs vices, de leurs pillages, de leurs assassinats. Ils sont partout, à tous les postes, dans toutes les fonctions, dans tous les trafics et tous les crimes.*

*Avec toute la hauteur de vue et le recul maximal possiblement atteignables avec mes maigres moyens matériels, pauvreté qui est aussi celle de "Radio-Silence" elle-même,*

*Je vais vous parler aujourd'hui de :*

---

**Vous appréciez mon travail depuis des années ?**

**Voici le moyen de répondre à mon APPEL d'URGENCE à l'AIDE.**

**CLIQUEZ ! SVP :**

**<https://www.paypal.me/LMDM>**

**Je viens de recevoir 0,28 € à titre de validation de mon compte bancaire par Google Addsense pour leurs pubs (1) !**

**A ce jour, vous avez cliqué ou envoyé à hauteur de 376,53 € nets, reçus pour les deux chroniques réunies : MERCI !**

**Restent me manquer : -13.200,00 + 376,81 = -12.823,19 € : très Très TRES URGENT !**

## « L'ARRÊT DE MORT MAÇONNIQUE CONTRE L'ESPRIT CRITIQUE !... »

Il y a une CONSTITUTION qui crée, ou s'appuie sur, des INSTITUTIONS. Cette Constitution met en place son GARDIEN en la personne du Chef de l'Etat, poste accaparé actuellement par un Président de LA République qui prétend remplacer le ROI. On voit depuis deux siècles ce qu'il en est... Cet accaparement du poste est allé jusqu'à faire disparaître des premiers articles du CODE CIVIL toute référence au Roi, ceci depuis la réécriture complète, par des fonctionnaires incompétents institutionnellement, de tous les Codes existants en 2004. Ce que CHIRAC a fait avaliser par un Parlement aux ordres au moyen d'une loi unique de 2005. La prétention des adeptes de la Secte maçonnique a atteint-là une sorte de sommet pyramidal mondialement approuvé, ordonné et couvert. Cette prétention va, en ce mois de Septembre 2016, battre tous ses records précédents. Sur le site du Conseil Constitutionnel, institué par la Constitution pour veiller à son respect par les deux autres Institutions : l'Exécutif et le Législatif, qu'elle détaille, nous trouvons le texte intégral de la Constitution du 4 octobre 1958 archi-modifiée. Nous n'en retiendrons ici que le : [Titre premier - DE LA SOUVERAINETE](#)

Notamment en son :

- **ARTICLE 2** qui précise bien ceci :

**La langue de la République est le français.**

*... L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge.*

*L'hymne national est « La Marseillaise ».*

*La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité ».*

*Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le*

*peuple.*

Puis en son :

- **ARTICLE 5** qui déclare sans ambiguïté :

**Le Président de la République veille au respect de la Constitution.**

Au termes de ces deux articles, **le Président de LA République DOIT veiller au respect, PAR TOUS, de la langue française telle qu'elle est gardée et accompagnée dans son évolution par la seule Institution habilitée, à savoir l'Académie française !**

[Celle-ci a délivré une forte déclaration au peuple français sur la « réforme \(2\) de l'orthographe » adoptée dans sa séance du jeudi 11 février 2016](#), dont je relaye à votre intention un très large extrait, vous laissant le soin de vous y reporter complètement au lien ci-dessus tant elle est importante :

*" [Au moment où le ministère de l'Éducation nationale décide de mettre en application les rectifications orthographiques recommandées par le Conseil supérieur de la langue française et publiées par le Journal officiel le 6 décembre 1990, qui serviront de référence dès \(cette\) rentrée scolaire pour l'enseignement de l'orthographe dans les collèges, l'Académie française... tient à rappeler la position qui a été la sienne lors de l'adoption de ces recommandations...](#)*

*Dans sa séance du 16 novembre 1989, confrontée à un projet de simplification de l'orthographe, elle a adopté à l'unanimité une déclaration qui rappelait fermement son opposition à toute modification autoritaire de l'orthographe. L'Académie a réaffirmé qu'il n'appartient ni au pouvoir politique ni à l'administration de légiférer ou de réglementer en matière de langage. **L'usage, législateur suprême**, rendant seul compte des évolutions naturelles de la langue, qui attestent sa vitalité propre.*

*... L'Académie s'est donc prononcée en faveur du maintien de l'orthographe d'usage, conseillant « de laisser au temps le soin de la modifier selon un processus naturel d'évolution » qui ne porte pas atteinte au génie de la langue et ne rende pas plus difficile (l'accès à) l'héritage culturel.*

*... L'Académie, sollicitée de rendre un avis, et informée des seuls principes guidant l'action de cet organisme (à savoir : refus de toute imposition autoritaire de normes graphiques et sanction de l'usage pour les rectifications proposées), a voté à l'unanimité dans sa séance du 3 mai 1990 un second texte, marquant son accord avec les lignes directrices du projet en préparation. C'est cet accord, voté en l'absence de tout texte et ne portant que sur des principes, qui est invoqué aujourd'hui comme une approbation des directives devant entrer en application dans l'enseignement secondaire à partir de la... rentrée.*

*[L'Académie s'interroge sur les raisons de l'exhumation par le ministère de l'Éducation nationale d'un projet vieux d'un quart de siècle et qui, à quelques exceptions près, n'a pas reçu la sanction de l'usage.](#) Plus que la maîtrise de l'orthographe, défailante, c'est la connaissance même des structures de la langue et des règles élémentaires de la grammaire qui fait complètement défaut à un nombre croissant d'élèves, comme le montrent les enquêtes internationales menées ces dernières années... "*

Vous trouverez au lien ci-dessous le texte du BO de l'Éduc-Nat de 1990 :

[http://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rectifications\\_1990.pdf](http://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rectifications_1990.pdf)

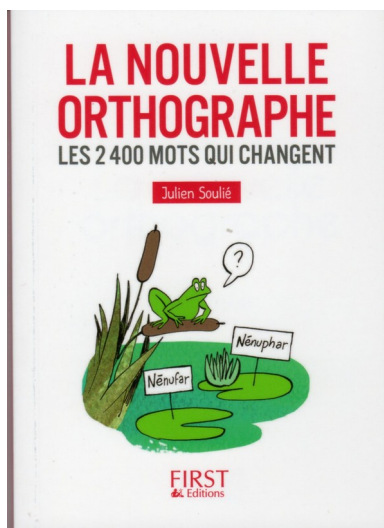
Contrairement à Wikipédia qui pense pouvoir rattacher au Ministère de la Culture le " *Conseil Supérieur de la langue française* ", je pense, quant à moi, bien plus judicieux de le rattacher à son vrai tuteur : le Ministère des affaires étrangères. En effet, ce *Conseil* siège aux côtés des autres *Conseils similaires des Pays francophones* dans le cadre de la politique historique de la francophonie, menée par le Gouvernement sous l'autorité du Premier Ministre. Manuel VALLS, actuellement, est donc le responsable de ce qui se passe en cette "rentrée scolaire étatique". Vous trouverez des détails utiles sur ce "Conseil" au lien : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Conseil\\_sup%C3%A9rieur\\_de\\_la\\_langue\\_fran%C3%A7aise](https://fr.wikipedia.org/wiki/Conseil_sup%C3%A9rieur_de_la_langue_fran%C3%A7aise) (4)

Ce "Conseil", de fait organe administratif de Matignon, même aux soins premiers de deux ou trois Ministres, a pondé de son seul "bonnet", la "recommandation" aussitôt transformée en ordres administratifs aux enseignants de l'Éduc-Nat, que vous trouverez aux liens directs :

A) <https://www.orthographe-recommandee.info/enseignement/regles.pdf>.

Obéissant à ces ordres illégaux et illégitimes puisqu'anticonstitutionnels, les éditeurs de manuels scolaires comme de "dictionnaires courants", que nous savons purement commerciaux, les enseignants doivent désormais instruire de la nouvelle orthographe de 2.400 mots, soit environ 10% du vocabulaire de la langue française. Il s'agit d'un catalogue de " *rectifications orthographiques* "... décrétées logiques, et sensées, au contraire du supposé "vieillot" dictionnaire de l'Académie.

B) Vous trouverez en librairie, ou sur commande internet, le petit mémento de ces " *rectifications* " [Sur le site de First](#) que je me suis procuré en librairie.



De ces deux documents A) et B), il ressort :

1- que "la nouvelle orthographe", de plus doublée de rectifications grammaticales, si elle doit être enseignée aux élèves, n'élimine pas officiellement l'usage de l'orthographe maintenue par l'Académie que ceux-ci pourront continuer d'utiliser, comme leurs parents, sans sanction... pour l'instant du moins. Mais quid de la confusion inévitable qui va s'en suivre dans les intellects enfants, adolescents et même adultes ? Moi j'écris comme ceci... Moi j'écris comme cela !! Vous entendez la cacophonie ?

2- tout de même quelques rectifications que l'usage intelligent de bons auteurs pourrait justifier, une fois recensés et passés au crible des réunions du dictionnaire au sein de l'Académie ? Mais avec plus de 2.300 à côté, complètement insensées, je crois, au sens propre et littéral du terme ?

Après une mise au point dans l'introduction destinée à minimiser le crime commis : "... *Mais de quoi s'agit-il alors ? A dire vrai, de bien peu de chose* :

- d'un *toiletage léger* de 2.400 mots...". Ben voyons, rien que ça !

- "d'une *harmonisation* de quelques familles lexicales ", aussitôt qualifiées de "dysfonctionnelles",

- "d'une *règle d'accord de participe passé* que sans doute moins d'1% des locuteurs maîtrisent, tant elle s'avère *sophistiquée et retorse*". Et voilà, passé muscade !

- "d'emprunts à l'orthographe folklorique et au pluriel exotique". Ben voyons...

- "de *quelques traits d'union enlevés dans les noms composés* et ajoutés dans les nombres".

Quelle importance, n'est-ce pas ?!

- "d'un **accent circonflexe supprimé sur le "i" et le "u"...**". Comme si c'était une incongruité ?

Après avoir cherché diverses excuses fumeuses comme : " *c'est dans l'intérêt des générations futures de toute la francophonie* ". Ben voyons !... " *Sur de nombreux points **les présentes propositions** entérinent les formes déjà données par des dictionnaires courants* ". Dont on sait le caractère commercial et le contenu sans cesse dévalué depuis des décennies !... " *A l'heure ou l'étude du grec et le latin ne touche plus qu'une minorité d'élèves* ". Et les voilà enterrés, aurait commenté Sacha GUITRY... Le mémento méprise ensuite l'Académie, supposée ne pas connaître sa propre définition du mot "réforme" (2) : " *Toute réforme du système de l'orthographe française est exclue* "... Ce mépris venant juste avant celui des Français, des étudiants, des élèves et de leurs parents que le Sieur Julien Soulié prend ouvertement pour des débilés profonds : " *Comme l'a déclaré le Premier Ministre, il n'est pas question de légiférer en cette matière* "... " **Ces propositions sont destinées à être enseignées aux enfants, les graphies rectifiées devenant la règle** " ! Alors là, franchement, c'est l'aveu ! Tous ces sectaires ne légifèrent pas parce qu'ils savent très bien qu'ils ne le peuvent pas, alors ils... réglementent ! Et voilà contourné l'obstacle. Ils osent ajouter cette incroyable confusion, empêtrés dans leur mauvaise foi : " **Les anciennes graphies demeurent naturellement tolérées** "... Sous-entendu pas pour longtemps.

**V**oyons deux ou trois exemples pour mieux comprendre le crime :

- Un compte-gouttes ne doit plus prendre le "s" car le mot composé doit être nouvellement considéré comme désignant un objet au singulier. Réfléchir au fait que cet objet n'existe que pour compter DES gouttes, au moins deux, est désormais interdit, la fainéantise intellectuelle est encouragée... De cette manière le fainéant va mettre un "s" en cas de pluralités d'objets de même nature... Et basta !

- De même, un porte-monnaie, un va-nu-pieds, un pique-nique ou un fourre-tout perdent leur trait d'union, et toute analyse de la composition du mot entre le verbe et le nom est proscrite aux cervelles ainsi handicapées volontairement en stage d'instruction chez l'Éducation Nationale pour... le rester à vie.

Et le Gouvernement rectifie, harmonise, soude, régularise, toujours dans le sens de priver les jeunes générations de tout l'héritage culturel auxquelles elles ont pourtant droit. Toujours, il insiste dans le sens de priver les jeunes de ce raisonnement permanent sur tous les mots entendus ou lus, auquel nous avons été formés, nous les anciens, et qui de toute évidence a formé en même temps notre "esprit critique" qui fait tant peur au Gouvernement !?

**V**ous trouverez en annexe (5) trois exemples de violations de l'étymologie avec les mots ré-orthographiés : Nénufar(s), O()gnon(s), Scon(s)e, ou Cuissot lequel est, quant à lui, carrément rayé du vocabulaire des jeunes générations ! Je croyais encore il y a peu que seuls 400 mots gaulois avaient résisté au temps et figuraient dans le dictionnaire actuel. En fait, au lien sur [www.arbre-celtique.com](http://www.arbre-celtique.com) vous pourrez constater que 118 sont étymologiquement nomenclaturés de façon définitive : <http://www.arbre-celtique.com/encyclopedie/mots-francais-d-origine-gauloise-71.htm>. Mais plus de mille sont certain et les recherches étymologiques vont bon train. Il semble que près de 2.400 soient bientôt recensés ? Tiens... 2.400 !? Pour les trois que j'ai retenu dont le fameux nénuphar, ré-orthographié *nénufar*, l'étymologie est connue. La racine PH de nénuphar vient de NYMPHE, en latin Nymphéa... Vous constaterez à la lecture des annexes ci-dessous, de quelles connaissances essentielles le Gouvernement de la Secte Noire se permet de priver les jeunes. Leurs professeurs n'ayant plus l'occasion d'esquisser un peu d'explications sur un mot banalisé et dévalué : *nénufar*...

**A** ce point du raisonnement, si suspect actuellement au Gouvernement sectaire, je précise que toujours les apports mensuels de l'Académie française dans sa rubrique d'actualité "DIRE, NE PAS DIRE", me sont apparus précieux au point même d'en avoir utilisé comme dictées en seconde et même post-bac. C'est donc avec une grande surprise que je pris connaissance pour les mois liés d'Août et de Septembre de [la prose de Michael EDWARDS](#) de l'Académie française. Pour lui, anglophone d'origine selon son propre aveu, " *glissant ainsi dans l'instabilité du français, la différence la plus surprenante concerne la prononciation de 1872. Quelques exemples : e est muet dans pétiller, le premier g de gangrène se prononce comme un c, g ne s'entend pas dans legs, ni i dans poignard, ni p dans cep de vigne. On prononce Michel MONTAIGNE (sic) Michel MONTAGNE, le z Suez sonne s...* ". Personnellement, je ne comprends rien à ces affirmations, fausses complètement dans ma réalité vécue depuis 1956. Il poursuit en ne comprenant rien, semble-t-il, à l'orthographe correcte : " Réussiront-ils ? Cèdera-t-il ? " etc. J'ai donc de beaucoup préféré le "DIRE, NE PAS DIRE" de ce mois-ci, bloc-notes de [Madame Danielle SALLENAVE](#) de l'Académie française. Ciblée sur "L'Histoire d'une longue querelle" entre les " *fonétistes* " et les étymologistes. Notons quand même que l'écriture phonétique figure dans toutes les définitions étymologiques du dictionnaire ! Dommage que son exposé d'une grande richesse soit provisoirement

tronqué dans l'attente d'une suite pour le mois prochain, dont j'espère beaucoup, et que je vous recommande de suivre comme moi. Pour ma part, ayant appris le gascon et sa variante le provençal grâce à mon grand ami Paul GARD, du félibrige, éminent participant à la traduction du Missel en provençal, aujourd'hui âgé de 98 ans depuis le 18 Août, et toujours bonne tête, je puis vous signaler l'orthographe singulière du mot "ESCHOURDES". Les Landais ne pouvant exprimer le "S" autrement qu'en le faisant précéder d'un "E" et surtout ne pouvant le faire suivre d'une voyelle directe, en sont arrivés à prononcer : ESCH, presque un éternuement, puis OURCES pour dire : sources, les sources. Ils disent les Eschourdes ! Voilà comment en gascon landais la phonétique entre dans l'étymologie...

### Ma conclusion générale du jour :

Si j'ajoute qu'en linguistique, et l'ami Paul GARD me l'a confirmé et prouvé souvent, " *il faut systématiquement remonter à la plus ancienne orthographe connue pour comprendre le vrai sens des mots* ", il apparaît de toute évidence que le Gouvernement actuel vient de commettre ce crime impardonnable contre l'ESPRIT pour deux raisons :

- Stratégique : il veut finaliser la révolution maçonnique de 1789-1815 dans tous les domaines,
- Tactique : l'enseignement d'une nouvelle orthographe, simplifiée à l'extrême pour ne plus solliciter sans cesse la réflexion des enfants, futurs adultes, formatrice de l'esprit critique, passe par la fameuse déclaration révolutionnaire, devenue fasciste et communiste : "Du Passé, faisons table rase".

Le Gouvernement l'a déjà voulu avec l'Euro pour briser toute référence aux monnaies anciennes dont le lien est devenu bien ténu, ne tenant qu'à un coefficient : 6,55957. Il l'a voulu aussi avec la fausse science actuelle basée uniquement sur la formule d'Einstein  $E = M.C^2$ . Il le veut donc aussi avec la langue qui ne doit plus avoir de liens trop visibles avec le grec ancien, le celte, le gaulois, le latin... Il ne s'agit plus de la DROITE GRAPHIE, l'ORTHOGRAPHE mais de la GAUCHE GRAPHIE sectaire.

En tout état de cause, je vous appelle donc, chers auditeurs et lecteurs de RS, vous parents et grands-parents de nos enfants et petits-enfants en danger grave d'abêtissement programmé, à suivre de très près chaque devoir, chaque leçon, chaque manuel, chaque photocopié. Notre tâche fut dure déjà dans les années 70 et 80, la vôtre en ces années à venir et dès ce mois-ci, est des plus rudes jamais imposée par un Gouvernement aussi prétentieux, idéologue et traître. Il n'y a rien de plus dur que d'être obligé de lutter contre son propre Gouvernement. Le Président de LA République maçonnique, GODF, a commis une forfaiture de plus en autorisant son premier Ministre à attaquer ainsi de front l'Académie française, qui n'en est pas à son premier combat, et à violer la Constitution dont il est le garant. La tâche est toujours ingrate, laborieuse, fatigante, dangereuse pour notre liberté. Il n'y aura ni gloire ni médaille, seulement la certitude en mourant d'avoir fait tout notre possible pour transmettre nos savoirs ancestraux aux plus jeunes. A ma mort, je lègue toute ma biblio-disco-vidéothèque de plus de 2.500 volumes à mes petits et arrière-petits-enfants, aux bons soins de mes enfants, leurs parents. COURAGE ! On les aura...

### LMDM

#### Annexes :

1) *Malgré 51263 pages vues, je n'ai rien reçu, sauf dernièrement 0,28 € pour valider un compte bancaire, de GOOGLE ADDSENSE pour leurs pubs sur mon blog depuis des années malgré, selon des pointeurs indépendants, plus de 28.000 pages vues par mois !!! Je les tiens pour des escrocs... Ils font les règles à leur seul gré ! Ils retiennent même jusqu'à un montant, déterminé par eux seuls, les sommes qu'ils reconnaissent devoir mais... A MINIMA !*

*En ce qui concerne mes chroniques sur radio-silence depuis 2009 mais reportées depuis moins longtemps sur mon blog, voici la situation :*

- **COMPTEURS DES DEPENSES** = 152 CPI + 172 FV = **324 Chroniques** => 150 € de coût moyen mensuel x 12 x 7 + (4 x 150) (depuis le 10 Avril 2009) = **-13.200 € ! Soit 40,74 € par chronique** ce qui n'est vraiment pas cher et... sans payer le travail ! Environ mon découvert général actuel... financé de 20,55 % à 18,45 % % l'an d'agios en moyenne chez les banques, en légère baisse donc, depuis 2009.

- **COMPTEURS DES RECETTES** : RETRAITES AGIRC+ARRCO+CARSAT = 730 € mensuels x 12 x 7 ans = + 61.320 € + (4x730) = + 64.220 € ...

*Comme vous le voyez, ces chroniques qui ne sont que l'expression de mon devoir moral de transmettre ce que je sais, et comprends, à tous, me coûte : 20,55 % de mes retraites ! Lesquelles sont réduites des 4/5 par les actes des RAFFARIN, DE VILLEPIN, JUPPE, CHIRAC, MITTERRAND, DELORS, MAUROY, FABIUS, SAPIN et consorts...*


*Vous comprenez mieux maintenant pourquoi j'appelle à l'aide ! Si je n'étais marié, je serais SDF, alors que j'ai payé plus que mon épouse, et vous n'auriez aucune de mes chroniques ! Revenus du ménage : moins de 2.300 euros mensuels, dont 1.413 de mon épouse ! Alors que j'ai payé pour avoir à moi seul : 25.000 Francs français / mois, soit environ 3.811 €...*

*Voilà la situation. **Sans rentrées financières, je vais devoir arrêter un jour prochain faute de crédit bancaire.** Je suis, comme tout le monde, de nos jours, drogué, contraint et forcé par l'oppression étatique et paraétatique, à la monnaie-crédit !*


Maintenant, à vous de voir où est votre devoir à vous ?


**GRAND MERCI à ceux qui m'ont, encore trop exceptionnels, envoyé un peu d'oxygène...**

2) Du site de l'Académie française, voici la définition du mot "Réforme" :

(1)\***CONTRE-RÉFORME**  n. f. (pl. Contre-réformes). XX<sup>e</sup> siècle. Mot calqué sur l'allemand *Gegenreformation*. Réforme qui s'oppose à une autre réforme et s'efforce d'en annuler les effets. HIST. La Contre-Réforme, la restauration de la doctrine et des disciplines de l'Église romaine, en réaction contre le mouvement de la Réforme et ses conséquences.

(2)**RÉFORME** n. f. XVII<sup>e</sup> siècle. Déverbal de réformer.

 **1. Action par laquelle on corrige une chose, on cherche à la rendre meilleure, soit en lui apportant des modifications, soit en rétablissant sa forme première, originelle** ; résultat de cette action (on a dit aussi *Réformation*.) Être animé d'un esprit de réforme. Proposer, mener, conduire des réformes. Vieilli. La réforme des abus, des excès, leur suppression. ● Dans les domaines juridique, administratif, politique. La réforme d'un système, d'une institution. Réforme électorale, fiscale. Réforme agraire, qui donne lieu à un partage des terres au profit de ceux qui les cultivent. La réforme du calendrier par Jules César. Réformes économiques et sociales. Réforme de l'école. Réforme législative, modification du droit soit par une loi nouvelle, soit par décret. Loi, décret portant réforme de Réforme des monnaies (vieilli.), le fait de rétablir leur valeur réelle, après les avoir surévaluées. POLIT. Désigne, par opposition à *Révolution*, la modification partielle d'un régime ou d'un système social, économique ou politique, par des moyens institutionnels et légaux. ● En termes de religion. Réforme liturgique. Réforme conciliaire. La réforme grégorienne, au XI<sup>e</sup> siècle. Désigne en particulier le rétablissement, au sein d'un ordre, de la discipline qui avait cessé d'y régner ou l'ensemble de modifications, d'aménagements apportés à la règle de cet ordre. Réforme monastique. Les carmes déchaussés observent la réforme de sainte Thérèse d'Avila. La réforme de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs par Angélique Arnauld en 1608. Au cours des siècles, la règle bénédictine a fait l'objet de nombreuses réformes. ● Avec la majuscule. La Réforme protestante et, absolt., la Réforme, le mouvement de renouveau évangélique du XVI<sup>e</sup> siècle, conduit notamment par Luther, Zwingli et Calvin, qui voulait ramener l'Église à son institution primitive et qui aboutit à la formation des Églises protestantes. La Réforme anglicane fut plus politique que religieuse. La Réforme catholique, s'emploie pour caractériser le mouvement réformateur de l'Église catholique des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles et, plus particulièrement, pour suggérer l'antériorité de ce mouvement par rapport à la Réforme protestante. La Contre-Réforme, engagée à partir du concile de Trente, est une des principales phases de la Réforme catholique.

 **2. MILIT.** Le fait d'écarter une personne du service, notamment en raison d'inaptitudes physiques ou psychologiques. La réforme d'un soldat ou, naguère, d'un appelé. Réforme temporaire, définitive. Un cas de réforme. Conseil de réforme. ● Ancienn. Désarmement, congédiement d'un soldat, d'une ou de plusieurs troupes après une campagne. La réforme d'un régiment. Spécialt. Position d'un officier de carrière dont on suspendait l'activité mais qui conservait pendant un certain nombre d'années une partie de sa solde. Être mis à la réforme, en réforme. Percevoir un traitement de réforme. ● Par anal. Mise à l'écart, parfois temporaire, de chevaux, d'armements, etc. qui ne sont plus en état de servir, afin de les soigner, de les réparer, de les réviser. Il y eut dans ce régiment une réforme de vingt chevaux. Mettre des chars, des blindés en réforme. Par méton. Vendre les réformes. ● Par ext. Réforme de matériel ferroviaire. AGRIC. La réforme des animaux d'élevage, l'abattage, en vue de leur consommation, des bêtes qui ne produisent plus suffisamment. ● Loc. De réforme. Du matériel de réforme. Chevaux de réforme. Vache de réforme. Mettre à la réforme, écarter, mettre au rebut. Ces outils ont été mis à la réforme depuis longtemps.

3) HUMOUR :

<https://www.youtube.com/embed/Vogp-n1-JPA>

Voilà un MUEZZIN qui parle l'HUSKY à la perfection au point de faire chanter le chien dans son langage !

4)

"En France, le "Conseil de la langue française" a été institué en 1989. Il conseille le [gouvernement français](#) sur « les questions relatives à l'usage, à l'aménagement, à l'enrichissement, à la promotion et à la diffusion de la langue française en France et hors de France et à la politique à l'égard des langues étrangères ».

**Sa première tâche a consisté à proposer une série de [rectifications orthographiques de la langue française](#), reprises pour l'essentiel d'un article publié à la une du journal *Le Monde* le 7 février 1989 par dix linguistes parisiens ([Nina Catach](#), [Bernard Cerquiglini](#), [Jean-Claude Chevalier](#), [Pierre Encrevé](#), [Maurice Gross](#), [Claude Hagège](#), [Robert Martin](#), [Michel Masson](#), [Jean-Claude Milner](#) et [Bernard Quémada](#)), sous le titre *Moderniser l'écriture du français* et souvent nommé le « Manifeste des Dix »<sup>2,3</sup>. Ces rectifications, publiées dans un [rapport](#) et approuvées par l'[Académie française](#), (NDLR : FAUX, voir la [déclaration dans le texte](#)) ont été publiées au [BO de l'Éducation nationale](#) en 1990. Désavouées en 1991 par l'Académie française, publiées en 2008 dans une annexe aux Éditions du [Journal officiel](#), elles sont **officiellement recommandées par le Ministre de l'éducation nationale depuis 2016, sans être obligatoires** (certaines de ces rectifications sont plus régulièrement utilisées en Belgique et en Suisse).**

Le Conseil est présidé par le [Premier ministre](#) et comprend 22 personnalités, dont les [Secrétaires perpétuels](#) de l'Académie française et de l'[Académie des sciences](#). Son vice-président était [Yves Berger](#) (décédé en 2004). Il est rattaché au [ministère de la Culture](#) et la [Délégation générale à la langue française et aux langues de France](#) assure son secrétariat.

Article connexe : [Liste des membres du Conseil supérieur de la langue française en France](#)."

5)

*Définition académique, que je trouve assez pauvre :*

(1)**NÉNUPHAR**. n. m. Genre de plante aquatique de la famille des Nymphéacées, qui a de larges feuilles rondes et de grandes fleurs en forme de roses simples. Le nénuphar blanc. Le nénuphar jaune. Sirop de nénuphar.


Par contre sur le site :


<http://encyclopedie.arbre-celtique.com/nenuphar-baditis-2010.htm>


- nénuphar (baditis) est beaucoup mieux défini étymologiquement, comme un nom gaulois que le latin s'est approprié :


**La médecine chez les Celtes**


<b>Nom commun:</b>	Nénuphar
<b>Nom scientifique:</b>	<i>Nymphaea alba</i> L. (Nymphéacées)
<b>Nom gaulois:</b>	Baditis
<b>Autres noms:</b>	lis d'eau, lis des étangs, nénuphar blanc

 C'est Marcellus de Bordeaux qui nous en donne le nom gaulois (Marcellus de Bordeaux, *De medicamentis liber*, XX, 68). Seul Marcellus de Bordeaux nous signale le nom gaulois du nénuphar. Voici ce qu'il écrit: "Il y a une plante qui s'appelle nymphéa en grec, massue d'Hercule en latin, et baditis en gaulois" (*De la matière médicale*, XX, 68). Provient très certainement de la racine celtique "\*bād-" (plonger, noyer, immerger), ce qui donnera la "plante qui est immergée".

 Pour Marcellus: "on broie sa racine et on la donne à manger trempée dans du vinaigre à l'enfant pendant dix jours d'affilés ; on obtient un admirable eunuque" (Marcellus de Bordeaux, *De medicamentis liber*).

 Pour Pline: "d'après la tradition, le *nymphaea* est né d'une *nymphe* morte de jalousie pour Hercule... et ce serait pourquoi ceux qui en boivent pendant douze jours sont incapables de faire l'amour et privés de semence" ([PLINE l'Ancien, "L'Histoire Naturelle"](#)) est le seul ouvrage qui nous soit parvenu. Il est composé de trente-sept livres, qui sont une compilation des connaissances scientifiques et techniques de l'antiquité. De nombreux passages concernent les Celtes).

 Dioscoride est plus nuancé: "on prend la racine aussi contre les pertes séminales nocturnes ; elle les fait cesser et provoque un affaiblissement des fonctions sexuelles pendant quelques jours, si on en prend de façon continue" (Dioscoride, *Sur la matière médicale*).

 Les auteurs anciens étaient donc unanimes quant au pouvoir anaphrodisiaque du *nénuphar*. Leclerc conseillait, dans un article de la *Presse Médicale* de 1933, l'utilisation de l'extrait fluide ou de l'extrait aqueux de *nénuphar*, comme "léger inhibiteur du parasymphatique" (H. Leclerc, *Le nénuphar in Presse Médicale*, 1933, numéro 90, p 1760). Mais à part une activité fongicide démontrée in-vitro, aucune propriété n'a été démontrée.

**La racine PH appartient au mot latin, l'étymologie de *nénuphar* est bien connue.**

<https://fr.wiktionary.org/wiki/oignon>

Étymologie :

(Date à préciser) Du latin populaire *ūniōnem*, accusatif de *ūnio* (chez Columelle : « sorte d'oignon qui n'a pas de caïeux »). On rattache *unio* à *unus* (« *un* ») parce qu'à la différence de l'ail, il a un bulbe unique. En Gaule du Nord, *unionem* a supplanté le latin classique *caepa*, conservé partout ailleurs (occitan, et catalan : *ceba*, espagnol : *cebolla*, italien *cipolla*, portugais *cebola*, roumain *ceapă*) ; voir *ciboule*, *ciboulette*, qui sont d'origine provençale.

En ancien français, le graphème -ign- notait le n palatal (ɲ) : *besoigne* (« *besogne* »), *estraigne* (« *étrange* »), *montaigne* (« *montagne* »), etc. avant d'être simplifié en -gn-. Nous gardons trace de l'ancienne notation dans *seigneur* et *oignon*.

Les [rectifications orthographiques de 1990](#) recommandent d'écrire *oignon* sur le modèle de *agneau* ou *rogne*.

**Au mépris donc de l'étymologie latine, la gauloise étant en cours de recherche. La racine *io* sera ignorée du plus grand nombre.**

<http://www.diconimoz.com/2016/01/06/ne-confondez-plus-le-putois-et-la-mouffette/>

<http://www.cnrtl.fr/etymologie/sconce>

- [SCONCE, SCONS\(E\), SKUNKS, SKUNGS,\(SCONS, SCONSE\), subst. masc.](#)

**Étymol. et Hist.** **1.** 1765 *scunck* « mouffette » (Buffon, *Hist. nat.*, t. 13, p. 293); **2. a)** 1885 *skung* « fourrure fournie par les carnassiers du genre mouffette » (*La Presse*, Montréal, n°22, 13 nov., p. 2, col. 3); **b)** 1904 *sconse*, *scons*, *sconce*, *skunce* (*Nouv. Lar. ill.*). Empr. à l'angl. *skunks* (plur. de *skunk*) « mouffette », lui-même empr. à une lang. algonquienne: *shi-gaw* « putois » (v. R. Thévenin, *loc. cit.*), *segankw* (v. Dupré 1972).

Cuissot et Cuisseau :

Jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, le mot « *cuisseau* » se distinguait encore de « *cuissot* », en ne désignant que les pièces issues d'espèces d'élevage, et non de la chasse.

La fameuse [dictée de Méricime](#) comportait cette difficulté orthographique où il était nécessaire de comprendre le sens du texte pour en déduire la bonne orthographe, entre « les *cuisseaux* de veau et les *cuissots* de chevreuil ».

Cette distinction est devenue de plus en plus obsolète, nombre d'anciens gibiers étant aussi produits par élevage, ce qui a produit de nombreuses confusions, notamment chez les cuisiniers et restaurateurs devant employer les deux termes, et chez les [bouchers](#) qui traitent maintenant aussi la [venaison](#) des gibiers, leurs métiers n'étant plus nécessairement séparés en [corporations](#) différentes comme autrefois (entre chasseurs et éleveurs ou bouchers, entre rôtisseurs et aubergistes, etc.).

Le terme « *cuisseau* » (dans la graphie bouchère) a donc progressivement été étendu pour couvrir n'importe quelle espèce animale, et pas seulement les grands mammifères puisqu'il s'emploie aujourd'hui aussi pour les espèces aviaires (comme l'autruche ou la dinde) et parfois d'autres encore comme les gros batraciens et les reptiles.

La réforme orthographique de 1990 a unifié les deux emplois en admettant l'usage d'une même orthographe pour ce qui est considéré aujourd'hui comme une anomalie (bien qu'elle s'explique par une étymologie différente), et en laissant de côté l'orthographe vieillissante *cuissot* qui continue à ne pouvoir s'appliquer que pour la venaison.

*Exit la richesse des lettres de Madame Sévigné ou la fameuse dictée de Mérimée ! Cuissot doit disparaître, c'est un ordre des écologistes et anti-chasseurs en tous genres, clientèle socialiste des Consorts VALLS-HOLLANDE !*

### **Chronique rédigée sur 3,5 Pages, plus les images et les annexes.**

par A.D. Laurent **MARTIN DESMARETZ de MAILLEBOIS.**

Ancien Professeur d'Économie Politique appliquée au monde bancaire auprès de l'I.F.B., de 1989 à 1993 en sus de mon travail à l'époque de Co-Directeur de Stés off-shore d'investissements aux USA.

Ex-Cadre Hors Classe, Sous-directeur de l'Établissement de Portefeuille : SCS « I.R. » du groupe ROTHSCHILD nationalisé en Février 1982 par les idéologues socialo-communistes au pouvoir, traîtres à la France.

Ma devise est : **NON DEFICERE MINIME (NE PAS FAIBLIR, JAMAIS)**

Mon Blason (déposé) après personnalisation de ceux des ancêtres est : « D'Azur, au DEXTROCHERE d'Argent, offrant un LYS des MARAIS au Naturel, au Soleil (le Roi), prélevé sur un lit de 4 Besants ». J'ai voulu marquer ma détermination à aider le Royaume et son Roi à retrouver une monnaie qui ait les qualités requises pour le bonheur des Peuples réunis à la Couronne. Il n'est pas armé, et donc au civil, au contraire des Maréchaux de France ancestraux. Il retrouve donc ce côté « civil » du premier. J'ai aussi voulu marquer une limite nette à mon ambition, au contraire du premier, en limitant l'effort de l'offre à UN LYS tandis qu'il était des 3 LYS au départ en 1715-1720, ce qui m'a paru prétentieux. Quant au Roi, il est ici visualisé par le Soleil alors qu'il était non explicite dans les blasons ancestraux précédents. J'ai donc voulu aussi marquer plus de modestie et d'humilité.

